

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1981 B 00039

Numéro SIREN : 321 562 415

Nom ou dénomination : NOVANCES

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2023 sous le numéro de dépôt A2023/004068

NOVANCES
Société par actions simplifiée au capital de 2 100 000 euros
Siège social : Le Parc Millésime, 119, rue Michel Aulas
69400 LIMAS
321 562 415 RCS VILLEFRANCHE-TARARE

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS

LES SOUSSIGNÉS :

Monsieur Christophe ALEXANDRE

Monsieur Stéphane DOMINE

Monsieur Julien DUPRAZ

Madame Stéphanie FLEUR

Monsieur Laurent GILLES

Monsieur Jean-Pierre GIRAUD

Monsieur Johann GUILLET

Monsieur Olivier HULIN

Monsieur Pascal JOURDAN

La société NOVANCES GRAND LYON, SAS représentée aux présentes par son Président, M. Pascal JOURDAN

Madame Guillemette REY-LESCURE

Monsieur Christophe PERRUELLE

Madame Virginie RAFFIN

Monsieur Gauthier RAVAT

Monsieur Quentin LOUIS

Détenant ensemble 50734 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée NOVANCES désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société NOVANCES et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 20 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport du président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes portant sur :

-
- Agrément d'un nouvel associé,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La collectivité des associés décide d'agréer le prêt de consommation d'une action devant être consenti par la société NOVANCES GRAND LYON au profit de Monsieur Jean-François CHAUVIRE, expert-comptable, né le 3 mai 1988 à RILLIEUX LA PAPE (69), demeurant 6A chemin de la beffe, 69570 DARDILLY, et, ce dernier en qualité de nouvel associé à compter de la régularisation dudit prêt.

DEUXIEME DÉCISION

La collectivité des associés sur proposition du président, décide de nommer en qualité de Directeur Général à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

Monsieur Jean-François CHAUVIRE
né le 3 mai 1988 à RILLIEUX LA PAPE (69)
de nationalité française,
demeurant 6A chemin de la beffe, 69570 DARDILLY.

Ce dernier précédemment agréé en qualité de nouvel associé, a fait savoir à l'avance qu'il acceptait les présentes fonctions et que rien ne s'opposait à l'exercice desdites fonctions.

Il disposera des mêmes pouvoirs de direction et de représentation légale de la société que le Président et sera soumis aux mêmes limitations.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

En accord entre les soussignés, les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement de chaque signataire par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé. Chaque signataire déclare accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique jesignexpert.com.

Signatures :

Signé électroniquement à la date figurant sous chacune des signatures ci-après.

Laurent GILLES

Jean-Pierre GIRAUD

Olivier HULIN

Guillemette REY-LESCURE

Christophe PERRUELLE

Gauthier RAVAT

Stéphanie FLEUR

Quentin LOUIS

Christophe ALEXANDRE

Johann GUILLET

Julien DUPRAZ

Pascal JOURDAN
Société NOVANCES GRAND LYON

Stéphane DOMINE

Virginie RAFFIN